



**MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'UNION AFRICAINE (MOEUA)
POUR L'ELECTION PRÉSIDENTIELLE DU 29 JUIN 2024 EN
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

Nouakchott, le 01 juillet 2024

I- INTRODUCTION

Suite à l'invitation du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, le Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA), **Son Excellence Moussa Faki MAHAMAT** a dépêché une Mission d'observation électorale (MOE) en Mauritanie pour y observer l'élection présidentielle du 29 juin 2024. La Mission d'observation électorale de l'Union africaine est conduite par **S.E.M. Domitien NDAYIZEYE**, ancien Président de la République du Burundi et Membre du Panel des Sages de l'Union africaine.

La Mission est composée de 27 Observateurs de Court Terme (OCT) parmi lesquels : des Ambassadeurs accrédités auprès de l'Union Africaine à Addis Abeba, des Parlementaires Panafricains, des membres des Organes de Gestion des Elections (OGE), des représentants des Organisations de la Société Civile africaine, des Experts électoraux et des Universitaires. Ces observateurs sont originaires des 16 États membres à savoir : Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Congo, Djibouti, Éthiopie, Guinée Équatoriale, Madagascar, Nigeria, République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Tunisie et Zimbabwe.

La Mission séjournera en Mauritanie jusqu'au 03 juillet 2024.

La présente déclaration préliminaire sera suivie d'un Rapport final de Mission qui sera plus détaillé et plus exhaustif.

II- OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE DE LA MISSION

Conformément à son mandat, la Mission vise à conduire une observation électorale objective, impartiale, indépendante, juste et crédible du processus électoral puis de formuler des recommandations pertinentes visant la consolidation de la Démocratie pour une meilleure organisation des futures élections.

Cette Mission fonde ses observations sur les instruments et standards internationaux, continentaux et régionaux en matière d'élections ainsi que sur le cadre légal national régissant les élections démocratiques dans ce pays. Elle s'appuie également sur ses interactions avec les parties prenantes au processus, ses observations empiriques de la fin de la campagne électorale, du jour du vote ainsi que du début de la phase postélectorale.

III- ACTIVITES ET RENCONTRES DE LA MISSION

La Mission a rencontré les institutions et acteurs suivants : le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Mauritaniens de l'Étranger, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le Conseil Constitutionnel, la Commission électorale Nationale Indépendante (CENI), la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle (HAPA), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), les représentants de partis et candidats en lice, (El Insaf , Tawassoul, Mbareck et Biram), les Représentants du Système

des Nations Unies en Mauritanie, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ainsi que des Missions d'observation électorales de la CEN-SAD de l'O.I.F et l'Observatoire National de Surveillance des Elections (ONSEL).

IV- PHASE PRÉ-ÉLECTORALE

A. CONTEXTE POLITIQUE DE L'ÉLECTION

L'élection présidentielle du 29 juin 2024 s'est tenue dans un environnement sociopolitique global apaisé sans incidents majeurs notés par la Mission sur l'ensemble du territoire national.

Ce scrutin intervient à la suite des réformes institutionnelles et normatives primordialement consensuelles entre les acteurs politiques nationaux (candidats, partis et coalitions en lice), les OGE et les OSC, sous l'impulsion du Gouvernement et du Président de la République.

Sur le plan institutionnel, il s'agit de la recomposition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle (HAPA) avec la participation des représentants de la majorité au pouvoir et de l'opposition.

Si la majorité défend qu'il s'agît d'un réel progrès d'ouverture et de transparence des élections conformément aux bonnes pratiques et aux standards pertinents en la matière, l'opposition estime quant à elle qu'il y a encore des efforts à faire pour garantir plus d'équité et d'inclusivité relativement aux deux institutions précitées ainsi que le Conseil Constitutionnel. Cette dernière a également décrié que certains de ses membres soient passés du côté de la majorité présidentielle du fait des changements des alliances politiques survenus dans l'échiquier National. Ce qui a créé un certain déséquilibre source de déficit de confiance entre les acteurs.

Néanmoins, la Mission a salué l'institutionnalisation de la culture du dialogue entre les parties prenantes tout au long du processus électoral. Elle a aussi noté que le système politique mauritanien évolue tout en se modernisant et en se consolidant depuis des années de façon qualitative. Et ce, nonobstant les controverses relatives à l'audit du Fichier électoral soulevé par l'opposition.

B. CADRE LÉGAL

L'élection présidentielle du 29 juin 2024 est encadrée par les instruments internationaux, continentaux et nationaux pertinents applicables en République Islamique de Mauritanie. Il s'agit notamment : de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (D.U.D.H) ; du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (P.I.D.C.P) ; du Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (P.I.D.E.S.C) ; de l'Acte Constitutif de

l'Union Africaine (U.A) ; du Protocole de Maputo ; des Principes Directeurs de l'O.U.A./U.A. sur les élections démocratiques et les Missions d'Observation des Elections ; de la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et la Gouvernance (C.A.D.E.G) , l'Agenda 2063 de l'U.A. ; ainsi que, de la Constitution du pays.

C. ADMINISTRATION ÉLECTORALE

Les principaux Organes de Gestion des Elections impliqués dans l'administration de cette élection sont : la CENI, le Conseil Constitutionnel, les tribunaux administratifs et la Cour Suprême. Ils sont appuyés dans une certaine mesure et de façon ad hoc par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Étranger.

La CENI est un organe majeur du processus électoral. Elle gère le processus opérationnel seule depuis la phase de l'inscription des électeurs jusqu'à la proclamation des résultats provisoires. Elle est régie par la **L.O.** N° 2012 – 027 du 12 avril 2012 ; le Décret N° 2018.055 du 28 mars 2018 fixant les modalités de ses membres et la Délibération N° 01 du 06 janvier 2024 fixant son organigramme.

Dans le cadre de cette élection, elle a procédé à une révision extraordinaire de la liste électorale, du 15 avril au 30 mai 2024. Cette opération a permis d'enrôler : 1.027.906 électeurs soit 53% du Fichier Electoral National contre 911.436 électrices, soit 47%.

Malgré le renforcement des compétences de la CENI, l'opposition laisse planer un doute sur le Fichier Electoral National évoquant le lien entre la société en charge de sa gestion et certaines autorités.

Il faut noter que l'enrôlement des citoyens relevait de la compétence de la Direction Générale des Services d'Appui aux Elections du Ministère de l'Intérieur. Cette réforme fait suite au dialogue inter parties sur le plan national.

Le Conseil Constitutionnel est le juge Suprême des élections présidentielle, législative et référendaire. Ses décisions sont dotées de l'autorité de la chose jugée et ne sont susceptibles de recours. Il est régi par les prescriptions du Titre VI de la Constitution en ses Articles 81 (nouveau) à 88, la Loi Organique (L.O.) N° 2018 – 013 du 15 février 2018 qui modifie sa composition et l'Ordonnance N° 92 – 04 du 18 février 1992, y relatifs ; ainsi que ses Délibérations N° 01 – 2019 du 10 avril 2019 fixant formulaires de candidature à l'élection présidentielle et N° 2024 / 003 C.C. / du 20 mai 2024 portant publication de la liste finale des candidats à l'élection présidentielle.

La Cour Suprême amis à la disposition du Conseil Constitutionnel des magistrats pour lui permettre de mieux accomplir sa Mission dans le suivi des opérations de vote et la centralisation des procès-verbaux. Les contentieux des listes électorales des inscrits sont traités par les tribunaux administratifs placés sous sa compétence.

La HAPA est chargé de réguler le champ médiatique et politique y compris en période électorale. Elle est encadrée par la Constitution ; les Lois : N° 026-2008, N° 045-2010, N° 018-2012 qui promeuvent le pluralisme et assure le bon fonctionnement de cette institution, modifiées par celle N° 022.2022 du 17 août 2022. La HAPA veille à l'égalité de la répartition du temps d'antenne entre les candidats en lice.

La Mission a salué sa Décision N° 056 / 2024 du 11 juin 2024 relative aux procédures de couverture médiatique du scrutin exhortant les médias privés et publics à faire preuve de scolarité et de déontologie, et leur demandant de veiller à accorder un temps et une place à tous les candidats.

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, bien que n'étant plus l'acteur central du processus électoral, joue un rôle important de sécurisation du processus et du scrutin.

Le Ministère des Affaires, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Étranger assiste aussi la CENI à travers ses représentations diplomatiques et consulaires pour faciliter le vote de la diaspora mauritanienne.

D. FINANCEMENT DE L'ÉLECTION

L'élection est financée sur le budget public de l'État. Ce qui constitue un motif de satisfaction car le pays compte sur ses propres ressources, gage de la préservation de sa souveraineté nationale. Les partis n'ont pas les mêmes moyens de financement.

E. ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES

Conformément à l'Article 26 de la Constitution, est éligible à la présidence de la République, tout citoyen né Mauritanien âgé de 40 à 75 ans, au plus à la date du premier tour du scrutin.

Le Président de la République est rééligible une seule fois au regard de l'Article 28 de la Constitution. La candidature est déposée au plus tard le 45^{ème} jour précédant le scrutin tenant compte des dispositions pertinentes de l'Article 4 de la L.O. 2012-028 du 12 avril 2012. Elle est validée par le conseil constitutionnel.

Pour ce scrutin, les candidats devaient présenter au-delà des conditions de fond générales (noms, prénoms, adresse, photo, caution, etc.), le parrainage de 100 conseillers municipaux au moins dont 5 maires.

Le Conseil Constitutionnel a validé la liste de 7 candidats. Cette liste ne comprend aucune femme. Il s'agit de :

1. SEM Mohamed Oul El-GHAZWAOUINI, leader du Parti de l'Équité / El Insaf.
2. Mohamed Lamine El Mourtaje El Walf (indépendant),

3. Hamadi Sid El Mokhtar Mohamed Abdi du Rassemblement National pour la Réforme et le Développement (RNRD),
4. Outouma Antoine Souleimane SOUMARÉ (Indépendant)
5. Mamadou Bocar BA du Parti Alliance pour la Justice et la Démocratie/ Mouvement pour la Rénovation
6. El-Id Mohameden M'BARECK du Front Republicain pour l'Unité et la Démocratie/ Coalition Espoir Mauritanie, et enfin de,
7. BiramDah ABEID, indépendant.

F. PARTICIPATION DES FEMMES, DES JEUNES ET DES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAPE

Ces électeurs cibles ont été impliqués dans le processus électoral mais pas comme candidats. Les stéréotypes et le manque de sensibilisation constituent des facteurs limitant leur pleine intégration dans le processus. Néanmoins la Mission a salué les mesures visant à constituer des listes avec la participation des jeunes et des femmes lors des dernières élections.

G. CAMPAGNE ÉLECTORALE ET MÉDIA

Fixée du 14 au 27 juin 2024, la campagne électorale s'est déroulée sans incidents majeurs sur tout le territoire national et dans la diaspora. La Mission a observé la fin de la campagne.

La Mission a noté une égalité dans la répartition du temps d'antenne dans les médias publics. La HAPA a cependant informé la mission d'un déséquilibre au niveau des médias privés. Son intervention a permis de leur faire bénéficier aux candidats des plages publicitaires gratuites au nom du pluralisme démocratique. Le recours aux Nouvelles Technologie de l'Information et de Communication a été par ailleurs relevé à la fois comme un défi, des atouts pour les candidats. La campagne a eu lieu aussi auprès de la diaspora.

H. SOCIÉTÉ CIVILE

L'ONSEL qui a été créée à l'issue du dialogue entre les acteurs est devenu effectif cette année. Cependant, elle n'a qu'une durée de 3 mois. Elle a été installée un (1) mois avant le scrutin. Ce qui dénote une faiblesse structurelle et fonctionnelle car il aurait été mieux de revoir sa durée pour mieux capitaliser sur son expérience acquise. Les OSC ont concouru à l'éducation civique nationale des électeurs pour une meilleure appropriation du processus électoral.

I. SÉCURITE

Les Forces de Défense et de Sécurité ont assuré leur rôle dans cette phase pré-électorale et réussies à maintenir le calme nécessaire à la bonne tenue de l'élection.

IV- OBSERVATION DU JOUR DU SCRUTIN DU PREMIER TOUR

Les 12 équipes de la Mission ont couvert 242 bureaux de vote dont 210 en milieu urbain soit 87% contre 32 en zone rurale soit 13% notamment dans les 10 régions suivantes :

Assaba, Dakhlet-Nouadhibou, Gorgol, Guidimaka, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Nouakchott Nord, Nouakchott Ouest, Nouakchott Sud et Trarza.

a) Ouverture des bureaux de vote

Les bureaux de vote visités par la Mission ont ouvert à 7h00. Le personnel électoral a fait preuve d'une bonne maîtrise des procédures de vote. Les urnes vides étaient ensuite scellées et le matériel électoral était en quantité suffisante dans les bureaux témoins visités.

b) Participation électorale

Globalement il y avait une plus grande affluence le matin et en fin de journée. Les jeunes et les femmes étaient mobilisées de façon variable entre les régions couvertes.

c) Déroulement du scrutin et matériel électoral

Le personnel électoral a fait preuve d'une bonne maîtrise des procédures de vote dans la majorité des cas. Il y avait 3 membres des bureaux de vote à majorité d'hommes. Les bureaux visités avaient un environnement pacifique et ordonné. Il n'y avait pas d'activités de campagne à proximité de 95% des bureaux de vote observés.

Les urnes étaient bien scellées dans la quasi-totalité des bureaux visités par la Mission. Elles étaient disposées de façon visible et ordonnée.

Les personnes âgées et celles à mobilité réduite ainsi que les femmes enceintes et allaitantes ont pu voter en priorité assistés par une personne de leur choix.

Les Forces de Défense et de Sécurité étaient professionnelles dans la majorité des cas. Dans quelques cas, elles étaient à l'intérieur des bureaux de vote et ont participé à la gestion de la file des votants.

Les interactions entre les parties prenantes étaient globalement pacifiques.

La Mission n'a observé aucune irrégularité dans la totalité des bureaux de vote visités.

d) Secret du vote

Il était garanti par l'usage des scellées et des isolements. Le secret du vote est un gage supplémentaire de transparence et de crédibilité du scrutin. Aucune information relative à la violation du secret du vote n'a été observée par la Mission.

e) Participation des femmes et jeunes

La participation des femmes et des jeunes était inégalement répartie entre les zones urbaines et rurales et suivant le niveau de la densité démographique, tenant compte des écarts de température entre le matin et le soir du jour du vote. L'affluence était moindre en milieu de journée. Les flux des votants étaient intermittents.

f) Accessibilité des bureaux de vote et Assistance des électeurs

Les Bureaux de vote étaient accessibles dans 86% des cas. Les électrices et électeurs qui en avaient besoin étaient assistés par une personne de leur choix.

g) Délégués des candidats et observateurs

Les mandataires des candidats ont pu mener à bien leurs mandats le jour du vote dans la majorité des cas. Il y avait en moyenne 3 à 4 mandataires dont ceux du Président candidat et de ses challengers Biram et de Tawassoul plus parfois l'un des autres candidats en lice de manière aléatoire.

Les Observateurs nationaux, à savoir ceux de l'ONSEL ont été visibles, le jour du scrutin et ont pu faire leur travail sans grande difficulté.

h) Fermeture et dépouillement

L'heure de clôture a été respectée dans les bureaux de vote témoins. Le décompte des voix s'est fait en présence des observateurs. Les mandataires des candidats ont reçu des procès-verbaux signés dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités.

V. AVANCÉES LIÉES AU PROCESSUS ÉLECTORAL

- a) La culture du dialogue est un atout certain pour induire la consolidation démocratique en République Islamique de Mauritanie, en vue de l'adoption de la plupart des réformes systémiques et normatives notées par la Mission ;
- b) L'instauration d'un climat pacifique et le recours au peuple comme source de légitimation démocratique des gouvernants est un gage de progrès ;
- c) La création du site <https://myceni.org> et la remontée instantanée des résultats est une réelle innovation ;
- d) Le rôle central des OGE et le recours aux voies légales constituent un autre aspect des acquis de ce pays.

VI- PHASE POST-SCRUTIN ET RESULTATS PROVISOIRES

La Mission prend note de la proclamation provisoire des résultats par la CENI conformément aux prescriptions légales. Elle consacre la réélection dès le premier tour du scrutin, du Candidat Président M. Mohamed Cheikh El Ghazwani qui a obtenu 554.956 suffrages

valablement exprimés sur un taux de participation de 988.813 votants soit 55,26%. Il y avait : 1.074.208 électeurs dans les urnes. Il est suivi par M. Biram Dah Abeid avec 218.546 voix soit 22,10%.

La Mission note qu'il y a un nombre important de bulletins nuls et neutres estimés respectivement à 53.787 et 31 608 dans les bureaux visités. Ce qui dénote qu'il y a lieu de renforcer l'éducation civique électorale des citoyens.

VII- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

(a) Conclusion

La Mission salue la maturité du peuple Mauritanien et de sa classe politique pour avoir trouvé les mécanismes de régulation du champ politique de façon principalement consensuelle.

La Mission témoigne sa gratitude à l'ensemble des parties prenantes internes et externes qui ont bien voulu interagir avec elle en vue de la réalisation de son mandat. Elle réitère également ses sincères compliments à tous les acteurs impliqués dans la réussite de ce processus électoral.

La Mission félicite les autorités nationales pour les dispositions prises pour la tenue du scrutin du 29 juin 2024, dans le respect du cycle électoral et les remercie pour avoir facilité son travail durant son séjour dans le pays.

(b) Recommandations

La Mission formule les recommandations pertinentes suivantes :

Au Gouvernement :

1. Poursuivre ses efforts pour renforcer la confiance entre les parties prenantes du processus électoral ;
2. Prioriser sans cesse les réformes consensuelles consolidantes et inclusives tout au long du processus électoral et assurer une meilleure écoute de tous les acteurs ;
3. Améliorer l'accès au financement public des candidats, partis et coalitions en lice ;
4. Poursuivre la sensibilisation pour soutenir les femmes et les jeunes à devenir candidats aux futurs scrutins présidentiels car ils constituent la majorité démographique du pays ;
5. Doter les O.G.E. de plus de moyens de fonctionnement ;
6. Renforcer l'ONSEL afin qu'il joue un rôle plus pertinent dans l'éducation civique électorale et la cohésion des citoyens en période électorale.

Aux O.G.E. :

1. Renforcer la concertation avec les acteurs et les citoyens pour une meilleure appropriation et inclusivité des processus électoraux ;
2. Envisager un audit du Fichier Electoral National afin de lever tout équivoque pour les futures élections ;
3. Accorder plus de places aux électeurs cibles dans leurs instances fonctionnelles (femmes. Jeunes et personnes à mobilité réduite) pour stimuler davantage la démocratie participative et inclusive ;

Aux Candidats :

1. Faire preuve de retenue en toutes circonstances et recourir aux voies légales en cas d'éventuelles contestations ;
2. Continuer à promouvoir le dialogue et la recherche du consensus en vue du renforcement de la paix et la sécurité dans le pays ;

Aux O.S.C. :

1. Faire plus de plaidoyers en faveur d'une meilleure mobilisation électorale et appropriation des scrutins par les citoyens ;
2. Se mettre à équidistance entre les acteurs politiques, partis et coalitions en lice afin de pouvoir remplir son rôle de gardien de la consolidation démocratique et de la transparence des processus électoraux ;

Aux médias :

Continuer à veiller à un traitement équitable entre les candidats en lice ;

À la Communauté Internationale :

Continuer à soutenir les efforts nationaux visant le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le pays, gage de tout développement durable.

Fait à Nouakchott le 1 juillet 2024

**Pour la Mission,
SEM. Domitien NDAYIZEYE,
Chef de la Mission**